



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 5 octobre 2011

Communiqué de presse

Négociations conventionnelles : Vers un accord ?

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, premier syndicat représentatif de la profession, a participé à la dernière réunion de négociations conventionnelles le 4 octobre. Cette négociation se déroule dans une enveloppe contrainte avec des marges financières limitées, fixées par le gouvernement.

Rappelons que la FFMKR réunit en congrès à Cahors les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre dernier, a rejeté à 96 %, le premier projet d'avenant conventionnel proposé par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM).

En effet, la proposition de revalorisation de 5,4 % de la lettre clé (2,04 à 2,15) faisant passer l'acte moyen de 15,30 € à 16,12 € a été jugée nettement insuffisante par le congrès au regard des 11 années vierges exceptés des revalorisations nomenclaturaires.

Face à l'UNCAM, les syndicats représentatifs sont restés unis malgré une différence d'analyse sur le dossier démographie. Plusieurs avancées ont été faites :

- L'indemnité de frais de déplacement (IFD) passerait de 2 € à 2,50 €.
- Les aides prévues pour les zones « très sous doté » seraient étendues aux zones « sous doté » soit 5800 € en moyenne par an et par masseur-kinésithérapeute pendant trois ans et prorogée si les conditions restent identiques
- La suppression totale de la DAP, sauf pour les pathologies référencées, semblent acquises, en parfaite adéquation avec le discours tenu par Xavier Bertrand, ministre de la santé, à Cahors.

Cependant, des points de blocage subsistent :

- sur la lettre clé à 2,15 € jugée insuffisante par la profession, malgré la position unanime des syndicats représentatifs pour l'obtention d'une lettre clé à 2,20 €.
- sur le principe de la régulation dans les « zones sur doté », dont le nombre de kinés concernés peuvent être diminués de manière significative.

L'UNCAM devrait adresser dans la journée aux syndicats représentatifs une nouvelle version de l'avenant conventionnel incluant les propositions faites hier.

La FFMKR se réunira en congrès extraordinaire le 22 octobre prochain afin d'analyser cette nouvelle rédaction de l'avenant et éventuellement donner mandat à monsieur Alain Bergeau, président, pour le signer.

Cyrille PERNOT
Responsable de la communication
Et des relations institutionnelles
06.29.69.28.13

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

